



## I entreprise a fait faillite ...

Par **fergie**, le 21/11/2012 à 12:19

suite a une infiltration de ma terrasse ,l'eau c'est écoulée chez mon voisin du dessous endommageant son plafond.le degat des eaux a été réalisé,et de mon coté je pensais faire "jouer " la decennale ,mais l entreprise de maconnerie qui a executé la chappe en cause n'existe plus (depot de bilan).Ai je d'autres recours ?  
merci d avance

Par **youris**, le 21/11/2012 à 13:21

bjr,  
voyez votre assurance habitation, la garantie décennale joue même si l'entreprise n'existe plus.  
cdt

Par **fergie**, le 21/11/2012 à 14:07

dois je contacter le promoteur de l epoque pour faire fonctionner la decennale?

Par **youris**, le 21/11/2012 à 14:10

bjr,  
essayez peut être par l'intermédiaire de votre assurance de connaître la société d'assurance qui assurait les risque dommages ouvrages.  
cdt